



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**entrée en vigueur du règlement numéro 185-36
modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage**

AVIS PUBLIC est par les présentes donnée que :

1. Lors de la séance du 4 août 2015, le conseil municipal a adopté le projet du règlement numéro 185-36. modifiant le règlement 185 sur le zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) D'ajouter, à titre d'usage autorisé à l'intérieur de la zone P-2, l'usage suivant :

« •Groupe commercial / ● Service / – services médicaux et de santé. La fonction commerciale locale est limitée à un maximum de 10 % de la superficie de l'affectation récréative du schéma d'aménagement et de développement révisé. »
3. Le 10 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 185-36. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 185-36 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700, rue Principale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.



Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe



Date